

## REGLEMENT DU PASSAGE DU VIADUC à GLENIC (23)

**Dimanche 7 avril 2019 à 9h30**

Epreuve inscrite au Challenge Départemental des Courses Hors Stade, au Challenge Centre Nature et au Challenge des Courses Nature des Monts de GUERET

**Au choix, deux parcours** champêtres situés sur la commune de GLENIC (23), sur 90% de pistes et chemins :

. **La Passerelle** : 9 kilomètres, dénivelé positif de 220m

Ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s ou non, à partir de la catégorie "CADET".

. **Le Viaduc** : 21 kilomètres, dénivelé positif de 500 m,

Ouverte à toutes et à tous, licencié(e)s ou non, à partir de la catégorie "JUNIOR".

**Inscriptions** : Conformément à la réglementation en vigueur, la fourniture d'une copie de la licence (FFA, FSGT/FSCF Athlé, UFOLEP course à pied ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an est obligatoire. **Autorisation parentale pour les moins de 18 ans.** Inscription au préalable souhaitée (**par courrier, ou pré-inscription par internet sur <http://www.foyerruralglenic.wifeo.com>**) ou sur place à partir de 8h au viaduc de Glénic.

**Droit d'engagement** :

. **9 km** : 6 € jusqu'au jeudi 4 avril 2019 inclus ou 8 € du vendredi 5 avril au jour de la course.

. **21 km** : 10 € jusqu'au jeudi 4 avril 2019 inclus ou 12 € du vendredi 5 avril au jour de la course

**Dossards** : Retrait des dossards le dimanche 7 avril 2019 à partir de 8 heures au viaduc de Glénic. Les dossards devront être portés sur la poitrine pour rester lisibles tout au long de l'épreuve.

**Départ – Arrivée** : Les départs s'effectueront sous les arcades du viaduc à 9h30, les arrivées sur le même site.

**Ravitaillements sur les parcours** : 9 km : un ravitaillement. 21 km : deux ravitaillements.

**Sécurité** : Respect du code de la route lors de traversées des routes. Surveillance médicale assurée.

L'organisation se réserve le droit d'arrêter tout coureur présentant des signes de défaillance physique.

**Assurance** : Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à la licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Chaque coureur s'engage à respecter le règlement de l'épreuve. Le cas échéant, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident.

**Environnement** : Respectons la nature, ne jeter ni gobelet, ni emballage, ni mouchoir sur la voie publique sous peine de disqualification.

**Récompenses** : Résultats et remise des prix à partir de 11h30 au viaduc. Un lot pour tous à l'inscription.

Les 3 premières femmes et 3 premiers hommes au scratch. La 1ère femme et le 1<sup>er</sup> homme toutes catégories (sans cumul). **Trophées femme et homme sur 3 victoires consécutives ainsi qu'une paire de baskets d'une**

**valeur de 150€ à la 1ère féminine et au 1er masculin sur le 21 km.** Grande tombola gratuite pour les participants 1<sup>er</sup> lot : un téléviseur 138 cm ; présence obligatoire au tirage au sort des dossards.

Récompense au club le mieux représenté.

Apéritif d'honneur, buffet convivial gratuit.

**ORGANISATION** : Foyer Rural de Glénic : <http://www.foyerruralglenic.wifeo.com>

Jean Paul LEGER : 05.55.52.58.05 – 06.88.45.37.55 [leger.jp@orange.fr](mailto:leger.jp@orange.fr)

Alain ARRAUD : 05.55.52.68.44 – 06.75.76.19.08 [alain.arraud@wanadoo.fr](mailto:alain.arraud@wanadoo.fr)

*Pour toute demande d'hébergement, merci de contacter l'Office du Tourisme du Grand Guéret au 05.55.52.14.29 ou [info@gueret-tourisme.fr](mailto:info@gueret-tourisme.fr)*